



Appel à manifestation
d'intérêt

**Location d'un Local
commercial**

Règlement de la consultation

+ d'infos sur www.ville-cognac.fr



*Date limite de
candidature*

*Vendredi 31 octobre
2025*



Appel à Manifestation d'Intérêt

Local disponible à Cognac en novembre 2025

1 - Le projet

La ville de Cognac oeuvre en faveur de la redynamisation commerciale de son centre-ville. Elle souhaite faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projets.

La ville propose donc à la location l'un de ses biens, situé en centre-ville pouvant accueillir un commerce (non alimentaire) à un loyer accessible.

2 - La ville

Destination touristique majeure connue pour son eau-de-vie prestigieuse.

Commune commerçante, avec près de 600 cellules sur le territoire et bénéficiant du programme national Action Coeur de Ville, Cognac rivalise avec des villes ayant le double d'habitants.

Ville natale de François 1er Cognac est labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2012.

3 - Le local

Situation : 1, rue Chalais, en centre-ville historique de la ville de Cognac ;

Superficie : 120 m² ;

Loyer mensuel : 500 € + charges (électricité) ;

Bail : précaire ;

Précision d'usage : pas d'accès à l'eau dans la boutique. Droit d'accès aux sanitaires aux Récollets le pour commerçant

Ses atouts :

- Situation stratégique en centre-ville ;
- A proximité des commerçants des halles de Cognac ;
- A proximité directe de parkings et stationnements publics ;
- Accompagnement des services de la Ville tout au long de l'installation.

4 - L'attribution du local

Une commission ad hoc, composée d'élus, de techniciens de la Ville et de la Chambre de commerce et d'Industrie de Cognac, analysera chacun des projets présentés au regard des éléments suivants :

- La nature du projet ;
- La qualité du projet et son intégration cohérente dans l'environnement commercial du centre-ville ;
- Les jours et horaires d'ouverture ;
- La viabilité économique du projet.

